PRÉFET
DE L'YONNE
Liberté
Égalité
Fraternité

quartiers2030

« Engagements Quartiers 2030 » – Appel à projets pour 2027

ANNEXE 1 : DÉTAIL DES ACTIONS QU'IL EST POSSIBLE DE PRÉSENTER

Les actions proposées répondent à des besoins exprimés par les habitants des QPV et visent à réduire les inégalités territoriales et résorber les inégalités liés à l'accès aux droits. Ces actions s'inscriront dans l'un des axes stratégiques suivants :

1. **Bâtir une grande alliance éducative pour l'émancipation et l'épanouissement des enfants et des jeunes.**

Les actions proposées devront permettre de développer et de renforcer l'accompagnement des jeunes en difficultés et favoriser :

- l'accompagnement scolaire et la lutte contre le décrochage scolaire,
- le développement de l'apprentissage,
- l'ambition chez les jeunes (encourager la poursuite d'étude et l'accès aux métiers de la fonction publique),
- le développement de chantiers jeunes et de chantiers éducatifs,
- le développement des compétences psychosociales,
- la lutte contre l'illettrisme et l'accès aux savoirs de base,
- les actions socioculturelles,
- le soutien à la parentalité et l'implication des parents dans le parcours éducatif de leurs enfants ou actions intergénérationnelles,
- le développement des dispositifs « Savoir rouler » et « Savoir nager ».

Des actions concourant à l'amélioration des relations entre les forces de l'ordre et la population, ou facilitant l'accès à la culture pour tous et au sport, sont également encouragées.

2. **Améliorer l'accès aux droits (notamment à la santé et aux soins), préserver le cadre de vie et garantir la sécurité dans les quartiers.**

Toutes actions dans le domaine de la **santé physique, de la santé mentale,** de la prévention des souffrances psychiques **notamment dans la petite enfance et chez les seniors**, ou de l'éducation à la nutrition recevront une attention particulière.

À titre d'exemple, il pourrait s'agir de développer l'aller-vers et soutenir les relais de proximité, maintenir ou développer des démarches de proximité (équipes mobiles en santé mentale, bus santé) ou bien soutenir des initiatives solidaires accompagnant vers le soin ou la prévention. Toutes les formes d'accompagnement sont encouragées, qu'elles soient individuelles ou collectives.

L'amélioration du cadre de vie dans lequel évoluent les habitants des quartiers prioritaires est primordiale. Il s'agit de l'une des thématiques les plus souvent citées lors des concertations citoyennes qui se sont déroulées en 2023 dans le cadre de la rédaction des nouveaux contrats de ville.

Cet axe se décline également autour d'actions de :

- **sécurité et de tranquillité publiques ;**

- **transition écologique, propreté et gestion des déchets** (quartiers plus durables et plus résilients ; renouvellement de mobilier urbain avec des matériaux recyclés ; lutte contre la précarité énergétique et actions de sensibilisation aux éco-gestes ; éducation aux gestes du bien-vivre ensemble ; promotion d'une alimentation durable).

3. Favoriser la réussite économique pour toutes et tous dans les quartiers : investir, attirer, accompagner.

Les actions présentées devront s'inscrire dans une perspective de l'accès ou du retour à l'emploi, d'accès à la formation, de promotion de l'alternance, de mobilisation du tissu économique local et d'une prise en charge adaptée, notamment des parcours d'accompagnement sur le long terme.
Les actions favorisant l'accès à l'entrepreneuriat seront également étudiées.

Une attention particulière devra être portée à la lutte contre les stéréotypes, aux **personnes âgées de 50 ans ou plus**, particulièrement touchées par le chômage, ainsi qu'aux **jeunes de 16 à 25 ans** en difficulté d'insertion en proposant des actions d'accompagnement renforcé et personnalisé.

4. Des priorités transversales : défense des valeurs de la République et de la laïcité et lutte contre les discriminations, en particulier pour l'égalité femmes-hommes.

L'axe transversal « égalité femmes-hommes » est obligatoire, quelle que soit l'action qui sera proposée. Chaque dossier sera examiné au regard de sa prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes (objectif de mixité, publics cibles, lutte contre les stéréotypes…), participation à parité des femmes et des hommes, mise en place d'actions complémentaires visant à favoriser l'égalité du projet, mise en place d'indicateurs de suivi permettant de quantifier les bénéficiaires de l'action par sexe et par âge, etc.

La défense des valeurs de la République, en particulier la laïcité et la **lutte contre les discriminations,** demeure également un axe essentiel. Ainsi une attention particulière sera portée à la mise en place d'actions de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et toutes les formes de discriminations.